

Yves Roy, *Autorité politique et liberté*, VLB Éditeur, collection « Enjeux philosophiques », Montréal, 1988, 255 p.

Benoit Mercier

Volume 16, Number 2, automne 1989

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/027089ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/027089ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Société de philosophie du Québec

### ISSN

0316-2923 (print)

1492-1391 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this review

Mercier, B. (1989). Review of [Yves Roy, *Autorité politique et liberté*, VLB Éditeur, collection « Enjeux philosophiques », Montréal, 1988, 255 p.] *Philosophiques*, 16 (2), 407–410. <https://doi.org/10.7202/027089ar>

YVES ROY, *Autorité politique et liberté*, VLB Éditeur, collection « Enjeux philosophiques », Montréal, 1988, 255 p.

par Benoit Mercier

L'ouvrage de Yves Roy se donne comme objectif de formuler une théorie de l'autorité politique qui éviterait l'arbitraire des principes politiques que l'on retrouve dans la plupart des théories traitant de ce sujet.

La mise en place d'une telle théorie exige selon l'auteur le traitement de deux problèmes fondamentaux : d'une part, celui de la légitimité politique et, par voie de conséquence, des fondements et de l'ampleur du pouvoir de commander des dirigeants et, d'autre part, celui de l'obligation politique et donc des sources et de l'étendue des devoirs qu'ont les dirigés d'obéir aux gouvernants.

Ces problèmes, nous le savons, n'ont jamais eu de solutions définitives au sein de la philosophie politique. La raison d'un tel état de fait est due, selon l'auteur, à la nature même des conceptions politiques qui dépendent de perceptions beaucoup plus vastes et englobantes car elles mettent en jeu des processus de valorisation à la source de tout agir individuel ou social. Pour l'auteur, une théorie adéquate de l'autorité politique rompt avec le caractère arbitraire des principes politiques en examinant toute la question de la

validité et de la justification de ces principes. Examen rendu possible grâce à la théorie de la liberté de Gilles Lane.

La démarche suivie par l'auteur est caractérisée par une méthode qu'il appelle « l'analyse conceptuelle ». Il s'agit en fait essentiellement d'un examen des implications d'utilisation de certains concepts et des conditions qui les rendent les uns par rapport aux autres cohérents et significatifs. La place de l'exemple et de l'illustration est donc nettement favorisée dans la démonstration.

La première partie de l'ouvrage discute l'ensemble du problème de l'autorité politique et pose les conditions nécessaires pour qu'une théorie politique soit adéquate.

L'auteur y souligne d'abord, à partir d'un exemple de situation sociale très simplifiée, la difficulté de justifier l'obligation politique. L'explication qu'il donne des positions de Simmons et de Fishkin sur cette question met en lumière la nécessité d'explorer plus avant le problème de la justification. L'analyse des points de vue de Marcuse, Weber, Rawls, etc. à ce sujet va permettre à Y. Roy d'énoncer les conditions pour qu'un principe politique soit adéquat : 1) « il concerne un moyen nécessaire à la réalisation d'une fin », 2) « il faut que la fin ultime visée dans le cadre d'un comportement ou d'une attitude politique ne fasse pas de problème, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas arbitraire », 3) « il faut que cette fin ultime soit telle qu'elle compose avec la liberté de ceux que cette fin concerne » [p. 38]. La liberté devient donc beaucoup plus qu'une valeur ou un principe parmi d'autres. « Elle est pour les dirigeants et pour les dirigés une condition de possibilité d'un choix de valeurs, de comportements et d'attitudes » [p. 41].

La deuxième partie analyse et critique un ensemble de principes politiques propres à certaines théories politiques en cherchant à mettre à jour la part d'arbitraire qui les habite. L'auteur tente de démontrer qu'aucun principe n'est en soi inadéquat. L'arbitraire des théories politiques ne tient donc pas dans le choix d'un principe mais dans l'impossibilité dans laquelle se trouvent les dites théories à formuler une justification suffisante à ces principes, justification qui leur attribuerait un caractère adéquat.

Le premier principe examiné est le droit naturel. Y. Roy souligne la très grande complexité et l'ambiguïté de la notion de nature dans la théorie politique classique (Aristote). Quant aux théories de la loi naturelle (droit naturel classique) et des droits naturels modernes, il insiste sur l'absence d'un contexte suffisamment évident pour tous, qui serait à même d'écarter l'arbitraire. Globalement, pour l'auteur, même si ces théories ont le bénéfice d'établir des fondements de l'action humaine qui donnent une assise au droit positif, elles sont dans l'impossibilité de justifier l'obligation de conformité des comportements sociaux à des faits réels.

Le deuxième principe, le droit divin, est examiné dans ses rapports au droit naturel (Thomas d'Aquin) et au droit divin des rois. L'auteur considère

que les théories qui s'appuient sur ce principe tendent à légitimer le pouvoir d'un certain nombre et aussi à accorder, par l'absoluité du principe, un pouvoir démesuré à ceux qui s'en trouvent légitimés.

Les théories du consentement sont elles aussi critiquées pour l'ambiguïté du terme (La Boétie, Hobbes, Partridge). Y. Roy souligne le cas de Locke à ce sujet, dans sa tentative pour concilier le consentement réel avec la notion de « consentement tacite ». La deuxième critique porte sur l'incapacité de ces théories à fournir une raison suffisante qui établirait une obligation à tenir ses promesses. À cela s'ajoute l'absence de critères capables de discerner entre un consentement à quelque chose d'aberrant et celui à quelque chose d'adéquat. Cas particulier de consentement, la théorie du contrat social a d'énormes difficultés à concilier la liberté individuelle et le commandement politique qui la contraint (Hobbes, Locke, Rousseau) et est aux prises avec le problème de la représentation de la volonté individuelle.

Les deux derniers principes traités par l'auteur, l'équité (« l'obligation qui découlerait d'une acceptation de bienfaits ») et la gratitude (« l'obligation qui découlerait du fait de recevoir des bienfaits »), sont eux aussi affectés par le problème de l'arbitraire d'un consentement. Dans le premier cas, et à la suite de réflexions sur des textes de Hart, Rawls et Nozick, il semble évident que le caractère volontaire à la source du principe d'équité mine celui-ci sérieusement. Dans les faits, ce principe sert surtout à justifier l'obligation politique, la question de la légitimité des interventions des dirigeants demeurant essentiellement arbitraire. Dans le cas du principe de gratitude, même si l'obligation dépend d'une reconnaissance, il n'en demeure pas moins que celle-ci nécessite un premier consentement. De plus, aucune raison ne vient assurer que l'on soit tenu à cette obligation.

La troisième et dernière partie de l'ouvrage a pour but d'esquisser une théorie de l'autorité politique.

L'auteur constate d'emblée la difficulté de définir la notion de politique de façon adéquate. À partir de définitions classiques (politique / État, politique / pouvoir), il en vient à proposer que la politique est « ce qui a trait au pouvoir d'organisation d'une situation sociale, ce pouvoir résultant à la fois des valeurs en présence et du degré d'allégeance à ces valeurs » [p. 168]. Pour répondre au problème de l'allégeance à des valeurs, Y. Roy adopte la position suivante : les êtres qui sont concernés par la politique sont « potentiellement libres ». Le caractère hypothétique de cette proposition est voulu car il permet d'éviter de statuer sur le *fait* de la liberté.

Dans un deuxième temps, l'auteur établit le genre de rapport existant entre la liberté et la contrainte. Pour lui, la contrainte vise à enlever (la menace) ou non (une offre) à un être libre de sa capacité de choisir. De sorte qu'elle demande nécessairement une capacité primitive de l'être à faire quelque chose. L'enjeu déterminant consiste à remarquer que c'est « le caractère irrésistible ou non d'un choix » qui importe plutôt que le nombre effectif des choix.

La section portant sur la liberté revient sur l'idée de « capacité d'avoir le choix ». Reprenant la distinction de Berlin (liberté positive / liberté négative) et la remise en question de Mac Callum, Y. Roy trouve dans la théorie de Lane cette condition suffisante qui manquait aux deux autres pour définir de façon adéquate le concept de liberté. Un « contexte d'action libre » peut être défini de la façon suivante : « pour que quelqu'un puisse agir librement, il faut qu'il soit déjà attendu de ce quelqu'un qu'il veuille de lui-même quelque chose, il faut que vouloir cette chose soit précisément ce qui soit attendu de lui. Et pour cela, il faut que ce qui est attendu de lui soit tel qu'il puisse le refuser, sinon il serait irrésistiblement déterminé à l'accepter » [p. 211]. Et, « dans le contexte de la théorie de Lane, quelque chose est valorisé comme moyen de répondre positivement à une invitation [une attente signifiée à quelqu'un, mais qui n'est pas contraignante], qui elle, dissout l'arbitraire des valeurs en ceci qu'elle fournit le seul et indispensable cadre d'un agir libre. Ce qui, en soi, serait purement arbitraire, perd cet arbitraire parce que "situé" dans un contexte de liberté » [p. 216].

Le livre se termine sur le problème général de l'autorité. Les conclusions que tire l'auteur de la théorie de Lane pour les appliquer à la politique donnent, selon lui, une réponse adéquate aux problèmes de la légitimité d'une intervention — « est légitime dans la mesure où elle serait guidée avant tout par l'espoir de favoriser le mieux possible chez les dirigés la valorisation libre des valeurs potentielles qui définissent une intervention » [p. 227] — et de l'obligation politique — « lorsqu'un commandement est adressé à un citoyen, celui-ci doit percevoir de fait ce commandement comme une sollicitation à sa liberté, c'est-à-dire à lui en tant qu'être libre » [p. 231].

Les exigences que demande une telle théorie de l'autorité politique ne sont pas minimes. L'auteur en rappelle deux : la reconnaissance par les dirigeants du potentiel d'agir librement des dirigés et la nécessité que les interventions soient des « invitations ».

*Département de philosophie  
Université du Québec à Montréal*

\* \* \*